

# Rapport de gestion ESG

2022

## Export Europe

### 1 - Objectif et méthodologie de la gestion ESG

La prise en compte des critères ESG dans la gestion du fonds EXPORT EUROPE est un outil de management du risque, de la stratégie concurrentielle, de la gestion des parties prenantes et de la qualité du management des sociétés. Dans le cadre de cette gestion ESG, le portefeuille se fixe comme objectif d'avoir une meilleure note ESG que son indice de référence, l'EuroStoxx NR 50 pour inciter les entreprises à mettre en place en leur sein une politique RSE et de la valoriser.

De plus, du fait de sa classification Article 9 au sens de la SFDR, le fonds se fixe comme objectif d'avoir un impact positif sur l'emploi européen et en particulier sur le nombre de créations d'emplois en Europe et sur le niveau de qualité de ces derniers. Cet objectif devra être mis en œuvre sans négliger les autres critères ESG et plus particulièrement le niveau d'émissions de GES du fonds.

Le respect de cet objectif sera mesuré à l'aide des indicateurs d'impacts défini lors de la labellisation ISR - V2 du fonds. Le fonds devra donc présenter une meilleure performance que son indice sur les indicateurs ci-dessous :

- Indicateur 1 : Création d'emploi, mesurée en fonction du score Emploi défini par HUMPACT. Il devra couvrir au moins 90% des valeurs du portefeuille.
- Indicateur 2 : Intensité carbone selon la méthode de calcul de S&P Global Rating. Il devra couvrir au moins 70% des valeurs du portefeuille.

L'approche retenue est essentiellement de type « Best in Class » visant à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG).

**EXPORT EUROPE** recherche une performance orientée majoritairement sur les sociétés exportatrices européennes qui sont les plus vertueuses sur le plan social (conditions de travail, sécurité, diversité, etc...).

Pour atteindre cet objectif, un filtre ISR est appliqué en premier et il s'attache aux critères ESG des sociétés, et dans un second temps une attention particulière à l'emploi et aux conditions de travail (formation, santé et sécurité, dialogue social...) est retenue. Ce filtre ISR est ensuite complété par le filtre thématique qui consiste à orienter l'investissement sur les sociétés européennes effectuant au moins 50% de leur chiffre d'affaires en dehors de l'Europe. Dans le cadre de cette thématique d'investissement les secteurs de l'industrie, des technologies ou pharmaceutique sont généralement avantagés au détriment d'autres secteurs qualifiés de plus domestiques comme le secteur des télécoms ou le secteur bancaire. Enfin, l'application en dernier d'un filtre fondamental permet de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs.

Ainsi, pour pouvoir être éligible dans ce portefeuille ISR les entreprises doivent prouver tout d'abord qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal.

Cette politique est vérifiée par l'application d'un filtre ESG qui permet d'exclure 20% des entreprises non notées ou les plus mal notées sur le plan ESG. Seules les entreprises ayant des notes ESG moyennes supérieures ou égales à 12/20 peuvent être sélectionnées. De plus, du fait de la thématique sociale du fonds, la note en termes de ressources humaines doit être au moins supérieure ou égale à 10/20.

Le filtre à thématique social est ensuite appliqué sur cet univers réduit. Pour cela, l'équipe de gestion s'appuie sur une société de notation extra-financière spécialisée sur l'emploi, la société Humpact, pour se forger une conviction sur l'emploi à travers un score Emploi fondé sur une approche Best-in-Universe. Toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

Dans le cadre du filtre thématique de PAM, les entreprises présentant un score Emploi inférieur ou égal à 1,5 étoiles ne peuvent pas figurer dans le portefeuille d'investissement. L'objectif du fonds étant d'obtenir des mesures Humpact meilleures que celles de son indicateur de référence, l'EuroStoxx NR 50.

Au moins 90% des valeurs du portefeuille en nombre de lignes et en pourcentage d'AUM doivent passer le filtre : note ESG supérieure ou égale à 12/20 avec une note du critère « Ressources Humaines » supérieure ou égale à 10/20 et un score Emploi strictement supérieur à 1,5 étoiles.

Un filtre thématique sélectionnant les entreprises européennes effectuant au moins 50% de leur chiffre d'affaires en dehors de l'Europe est ensuite appliqué.

Un dernier filtre fondamental axé sur la qualité des fondamentaux de l'entreprise est appliqué afin de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs.

L'impact positif sur l'emploi est mesurable à travers la création d'emplois dans les entreprises présentes dans le fonds mais aussi par la qualité de ces emplois à travers l'impact sur l'emploi des jeunes, des seniors, des Personnes en Situation de Handicap (PSH), l'égalité femmes/hommes, la politique de rémunération, et les ODD. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille doivent être supérieurs à ceux de l'univers d'investissement.

Le fonds EXPORT EUROPE doit afficher un taux de création d'emplois et une empreinte carbone toujours meilleurs aux équivalents de son benchmark.

L'univers est composé de 600 valeurs, il est réduit à 301 valeurs par le filtre ISR, le filtre thématique du fonds réduit encore le nombre de valeurs à 187, enfin la réalisation d'une analyse fondamentale permet de sélectionner environ 89 valeurs éligibles au portefeuille.

Dans le cadre de son processus d'investissement socialement responsable, Palatine Asset Management s'interdit d'investir dans des sociétés impliquées dans les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions. Pour cela, les équipes de gestion de PAM s'appuient sur une liste de valeurs impliquées dans les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions établie et mise à jour régulièrement. Les sociétés qui figurent dans cette liste ne sont pas autorisées à l'investissement, et toute société déjà présente dans un fonds qui rejoindrait la liste d'exclusion devra dans les plus brefs délais être sortie de l'univers d'investissement.

De plus, depuis janvier 2021, dans le cadre de notre politique charbon, il est désormais interdit d'investir dans des sociétés minières dont plus de 20% du chiffre d'affaires sont générés dans l'extraction du charbon thermique et les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon. De même, il est impossible d'investir dans une société

minière extrayant plus de 10T de charbon par an ou dans une société de production électrique produisant plus de 5GW d'électricité à partir de charbon. Dans ce cadre, PAM s'appuie sur la liste d'exclusion charbon de l'ONG Urgewald.

## 2 - Reporting de gestion ESG par actifs significatifs

### ➤ Performance comparée du fonds par rapport à son indice

L'appréciation de la gestion ESG du fonds EXPORT EUROPE se fait par comparaison de sa performance ESG par rapport à celle de son indice de référence. Nous pouvons notamment suivre sa note ESG, son score Emploi, son nombre de créations ou destructions d'emplois et son empreinte carbone comparativement à ceux de l'EuroStoxx 50 NR.

Contexte du fonds		31/03/2022
Note ESG	Note moyenne ISR du fonds	16,83
	Taux de couverture	100%
	Note moyenne ISR de l'indice de référence	16,72
	Taux de couverture	100%
Score Emploi	Score emploi moyen du fonds	3,13
	Taux de couverture	100%
	Score emploi moyen de l'indice de référence	3,32
	Taux de couverture	94%
Empreinte carbone	Intensité carbone du fonds	371,76
	Taux de couverture	100%
	Intensité carbone de l'indice de référence	378,24
	Taux de couverture	100%
Créations / destructions d'emplois	Créations/destructions d'emplois du fonds	-679
	Taux de couverture	90%
	Créations/destructions d'emplois de l'indice de référence	-985
	Taux de couverture	94%

### ➤ Suivi des 5 actifs les plus et les moins performants

Pour la sélection de ces actifs, nous nous basons sur l'inventaire du fonds au 31/03/2022 et les notes ESG des actifs qui composent le fonds. Les 5 valeurs investies présentant les meilleures et les moins bonnes notations en termes ESG sont les valeurs suivantes :

5 actifs les plus performants		31/03/2022	
	NPVP	Poids	Note ESG
CAPGEMINI	3 240 000,00	3,17 %	20,00
LEGRAND	1 934 912,00	1,90 %	20,00
MICHELIN	1 106 550,00	1,08 %	20,00
SAFRAN	1 362 202,00	1,33 %	19,17
SCHNEIDER ELECTRIC	4 018 545,60	3,94 %	19,17

5 actifs les moins performants		31/03/2022		
	NPVP	Poids	Note ESG	
SMURFIT KAPPA GROUP	2 244 975,00	2,20 %	15,00	
TOTAL ENERGIES	5 298 053,00	5,19 %	15,00	
LINDE RG	4 034 220,80	3,95 %	14,17	
QIAGEN NV	1 335 900,00	1,31 %	13,33	
KERRY GROUP A	1 003 030,00	0,98 %	11,67	

➤ **Les 5 actifs les plus importants ne respectant pas les contraintes ESG**

Le fonds EXPORT EUROPE comporte seulement 1 actif ne remplissant pas sa politique d'investissement responsable. Il représente une part du portefeuille inférieure à 10 % en terme de poids mais aussi en nombre de ligne. La valeur investie ne passant pas le filtre ISR et thématique est la suivante :

5 actifs les plus importants ne satisfaisant pas le filtre ISR		31/03/2022		
	NPVP	Poids	Note ESG	
KERRY GROUP A	1 003 030,00	0,98 %	11,67	